

Revendications salariales pour 2024

Renforcer le pouvoir d'achat – répartir équitablement les bénéfices

L'économie se porte étonnamment bien en Suisse. Le taux de chômage est bas, de nombreuses professions souffrent d'un manque criant de personnel qualifié et la croissance économique se poursuit. Malheureusement, ces effets ne sont pas répercutés sur le portemonnaie des travailleurs et travailleuses. L'augmentation du coût de la vie les a plutôt appauvris ces deux dernières années. Il est donc temps de songer à de réelles augmentations des salaires. Les travailleurs et travailleuses veulent leur part du gâteau. Syna revendique 3,5 à 4,5 pour cent d'augmentation des salaires selon la branche.

Johann Tscherrig, membre du Comité directeur a. i., Syna

Cadre général

Malgré la guerre en Ukraine, les prix de l'énergie qui restent élevés, les intérêts qui augmentent et les conséquences de plus en plus évidentes de la crise climatique, la Suisse va étonnamment bien du point de vue économique. Le taux de chômage est bas, il manque de la main-d'œuvre qualifiée dans de nombreuses branches. En même temps, le renchérissement général augmente et, avec lui, le coût de la vie. La reprise qui a suivi la pandémie de coronavirus a jusqu'ici appauvri les travailleurs et les travailleuses. À côté de la baisse des salaires réels, la forte hausse des primes d'assurance-maladie pèse lourdement sur le budget des travailleurs et travailleuses.

Pour cette raison, une hausse des salaires réels en fonction des conditions économiques des branches est plus que justifiée. En plus de la compensation du renchérissement qui comprend le renchérissement et les fortes augmentations des primes d'assurance-maladie, Syna exige des hausses substantielles des salaires afin de renforcer le pouvoir d'achat. Celles-ci permettraient de compenser les coûts élevés et de rémunérer dignement les prestations des travailleurs et travailleuses. Car de nombreuses personnes travaillent très dur.

Outre l'inflation, les primes d'assurance-maladie et les gains de productivité, nos revendications salariales se basent également sur l'évolution récente des salaires dans les branches. Cela explique les différentes revendications en fonction des branches.

Second-œuvre

Les carnets de commandes sont pleins: les professionnel-le-s de la peinture, menuiserie, pose de sols, plâtrerie et autres branches du second-œuvre ont beaucoup à faire. En 2023, le second-œuvre affiche

à nouveau une situation économique prospère. Les chiffres d'affaires continuent d'augmenter et les investissements sont aussi élevés que par le passé. Les perspectives indiquent que la tendance devrait se poursuivre pour l'instant. Les prix, qui augmentent en raison de la situation économique, peuvent être répercutés en grande partie sur les maîtres d'ouvrage. Toutefois, le manque criant de personnel qualifié – à côté des mesures d'économie en matière de personnel – et l'augmentation simultanée des capacités entraînent une pression accrue et du stress au travail.

Syna a passé à la loupe les différentes branches du second-œuvre: dans celles où la perte du pouvoir d'achat a été compensée avant 2022, Syna revendique une compensation totale du renchérissement pour 2023 et une hausse générale des salaires de 1% au moins. Dans les branches où la perte du pouvoir d'achat n'a pas été compensée avant 2022, Syna revendique une compensation totale du renchérissement pour 2022 et 2023 et une hausse du salaire réel de 1% au moins.

Afin de renforcer le pouvoir d'achat et de compenser les pertes réelles de l'année dernière, Syna revendique une hausse du salaire annuel de 3,5% à 4,5% ainsi qu'une hausse générale du salaire minimal de 2,5%. Cela s'applique aussi aux branches comme les échafaudages, le béton et la tuilerie-briqueterie, pour lesquelles la compensation totale du renchérissement est exigée.

Secteur des services

Santé

La situation a très peu changé: le secteur de la santé continue de subir une pression accrue. Le manque de personnel qualifié, la surcharge de travail et longues durées de travail mettent le personnel à rude épreuve. Avec de graves conséquences, car le secteur de la santé ne doit pas être considéré comme un service, mais comme une mission indispensable à la société. Comme l'an dernier, Syna constate que les salaires du secteur de la santé sont encore trop bas du point de vue structurel. En outre, les durées de travail exigeantes permettent à peine un engagement à 100%, ce qui influence directement le salaire mensuel.

Afin d'enrayer l'exode du personnel soignant, plusieurs mesures sont nécessaires: en plus des hausses massives des salaires, il faut enfin entreprendre quelque chose pour améliorer les conditions de travail. En acceptant l'initiative sur les soins infirmiers, le peuple a donné un signal clair et exprimé sa volonté à cet égard. Il incombe désormais aux cantons d'agir en conséquence. En bref, il s'agit d'améliorer durablement la formation continue et les conditions de travail.

Syna revendique, d'une part, la compensation du renchérissement d'environ 2,5% dans toute la branche et, d'autre part, une hausse générale du salaire réel de 2%. Pour améliorer les conditions de travail, la flexibilité des horaires de travail doit être prise en compte. En outre, Syna exige une couverture totale par des conventions collectives de travail (CCT) dans le domaine de la santé.

Commerce de détail

En l'absence de consensus en 2022, Syna exige de Coop la compensation totale du renchérissement pour 2022 et 2023 plus une augmentation du salaire réel de 1% au moins. Cela représente au total une hausse des salaires de 4 à 5%. Lidl quant à lui affiche de bons résultats. Ici, Syna exige la compensation totale du renchérissement.

Sécurité

Les négociations relatives à la CCT pour la branche des services de la sécurité vont bon train. La convention collective de travail fixe le salaire minimal et les conditions de travail pour les employé-e-s du domaine de la surveillance, la protection de biens et de personnes, le contrôle des bagages à l'aéroport ou la régulation du trafic privé. Les adaptations de cette convention collective de travail sont attendues de longue date. Les horaires de travail irréguliers et les lieux de travail changeants sont le lot quotidien des métiers de la sécurité. En même temps, les exigences dans le domaine de la sécurité n'ont cessé d'augmenter. Syna exige le relèvement des salaires minimaux à au moins 4500 francs fois 13.

Industrie

industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (MEM), industrie chimique et pharmaceutique

Les négociations salariales pour l'année 2022 ont abouti dans la plupart des cas: des hausses de salaires de 2 à 2,8% ont été obtenues. Pour la première fois depuis des années dans cette branche, de nombreux employeurs envisagent à nouveau, du moins en partie, des augmentations générales des salaires. Cette manière de procéder est juste et importante, car c'est le seul moyen de maintenir le pouvoir d'achat de tous les travailleurs et travailleuses.

L'insécurité liée au coronavirus, la guerre en Ukraine et la crise énergétique qui en découle semblent être en grande partie surmontées dans le secteur. L'économie s'est redressée. Il est désormais temps d'accorder aux travailleurs et travailleuses une augmentation de salaire équitable. Pour les entreprises ayant une capacité financière plus importante, des augmentations des salaires plus marquées doivent enfin être possibles.

Syna exige une hausse de salaire générale de 3,5 à 4% dans les secteurs de l'industrie MEM et de l'industrie chimique et pharmaceutique. Il convient en particulier de compenser le taux de renchérissement pour tous les travailleurs et travailleuses.

Industrie horlogère

Dans l'industrie horlogère, Syna revendique la compensation totale du renchérissement ainsi qu'une augmentation du salaire réel de 1 à 2%, en fonction de la situation financière de l'entreprise.

Conclusion

Les entreprises sont prospères et cherchent désespérément du personnel. Les travailleurs et travailleuses répondent présents et travaillent dur. Le renchérissement particulièrement élevé doit être compensé d'urgence. Les travailleurs et travailleuses ne sont plus disposés à renoncer aux importantes augmentations des salaires, d'autant plus qu'elles sont tout à fait méritées.

Renseignements complémentaires:

Johann Tscherrig, responsable politique d'intérêts et CCT, 079 611 70 26